Bulletin du mois d'octobre 2008

Numéro 8 - FCSQ

Attestation d'études professionnelles

LE FINANCEMENT DES AEP

*L*e 23 janvier 2008, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport annonçait aux présidentes et présidents des Tables d'éducation interordres un investissement de 5 M$ pour soutenir l'offre régionale de formation continue de niveau secondaire liée à l'emploi et au développement économique des régions. Le 15 avril 2008, elle rendait aussi public son plan d'action *Éducation, emploi et productivité.* Dans ce plan d'action, la ministre prévoit un investissement additionnel de 2,5 M$ en 2008-2009, pour un total de 7,5 M$. Chaque région a donc accès à un budget spécifique qui doit être affecté uniquement au financement de la formation de courte durée menant à des attestations d'études professionnelles (AEP). Ce financement pourrait permettre aux commissions scolaires d'offrir de la formation à environ 100 cohortes avant la fin de juin 2009.

SERVICE À LA CLIENTÈLE : *CRÉATION D'UN CONSORTIUM DE COMMISSIONS SCOLAIRES…*

*D*eux parutions antérieures du Bulletin AEP avaient déjà fait mention du *lancement* (Bulletin AEP no 2, mars 2006) puis des *résultats* de fin de première cohorte (Bulletin AEP no 7, novembre 2007) du programme de formation Service à la clientèle. Ce programme, créé par la Commission scolaire des Découvreurs est sanctionné par une attestation d'études professionnelles (AEP) et fait belle figure dans l'ensemble du Québec. Plusieurs commissions scolaires ont en effet manifesté leur intérêt pour cette formation de 540 heures qui, par sa nature même, peut prendre l'allure de *programme-cadre* et s'adapter à plusieurs domaines d'activité.

Les secteurs manufacturiers, ceux du commerce de gros et de détail, celui du tourisme, pour ne mentionner que ceux-là, peuvent en effet, moyennant de légères modifications au programme de base, tirer profit d'une formation dans le domaine du *service à la clientèle*; et les services aux clients, on le sait, constituent une corde très sensible pour toute entreprise qui veut survivre…

L'actuel programme est souple, adaptable et transférable.

Suite page 2

Dans ce numéro :

Le financement des AEP	1
Service à la clientèle : création d'un consortium de commissions scolaires...	1
Un programme attendu par l'industrie...	2
Une qualification incontournable...	3
Enseigniste… Vous connaissez?	4
Cosméticienne...	5
Préposé à l'exploitation et à l'entretien d'un site récréotouristique	5
Dossiers à surveiller en 2008-2009	7
Attestations d'études professionnelles accréditées	8

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Suite…

SERVICE À LA CLIENTÈLE :
CRÉATION D'UN CONSORTIUM DE COMMISSIONS SCOLAIRES…

Quatorze commissions scolaires (Voir le tableau 1) ont vu là un gage de succès et se sont regroupées pour investir financièrement dans un *consortium* dont le mandat sera de produire des guides d'apprentissage à l'intention des enseignants et étudiants engagés dans cette formation. Ces guides seront disponibles prochainement.

Voilà une heureuse évolution dans le dossier des programmes menant à l'attestation d'études professionnelles; il y a fort à parier que l'idée de consortium *fera des petits* et que les résultats feront des heureux, tant chez les commissions scolaires que chez les partenaires du marché du travail. Des regroupements de commissions scolaires, pour répondre à des besoins communs de ces mêmes commissions scolaires : voilà une idée simple, facile à mettre en œuvre et fort prometteuse!

Pour en savoir davantage sur ce consortium et sur le programme de Service à la clientèle, on peut communiquer avec monsieur Robert Goyer, conseiller à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSC), 514 855-4500, poste 7497.

Tableau 1

Consortium : Service à la clientèle
CS Marguerite-Bourgeoys
CS Riverside
CS des Découvreurs
CS de Laval
CS des Draveurs
CS des Trois-Lacs
CS des Chênes
CS des Grandes-Seigneuries
CS de l'Énergie
CS Saint-Hyacinthe
CS de la Région-de-Sherbrooke
CS Lester-B.-Pearson
CS de la Côte-du-Sud
CS de la Beauce-Etchemin
Les commissions scolaires qui désirent se joindre à ce consortium, doivent communiquer avec Robert Goyer, (514) 855-4500 poste 7497.

Un programme attendu par l'industrie…

*A*pparence et bien-être sont des termes bien ancrés dans le vocabulaire moderne et fort représentatifs du mode de vie de notre époque. *Bien-être et bien paraître,* voilà des préoccupations qui illustrent bien nos sociétés de consommation.

Les industries qui vivent et croissent autour de ces concepts foisonnent. Elles sollicitent aussi. Les salons d'esthétique, les centres de remise en forme, les centres de thalassothérapie, les instituts de beauté et les autres commerces associés aux soins divers à apporter à la personne font, depuis longtemps déjà, partie de notre environnement et sont bien installés dans notre mode de vie.

Une étude de pertinence récemment produite par la Commission scolaire de la Capitale met toutefois en évidence un certain malaise ayant trait à la formation des personnes appelées à prodiguer des soins corporels. Les soins corporels font partie des *tâches générales* habituellement associées à deux métiers en particulier. Ce sont principalement les *esthéticiennes* et *les massothérapeutes* que l'on consulte d'emblée pour recevoir ces soins. Or, il appert maintenant que les soins à prodiguer au corps, sont suffisamment spécialisés pour se démarquer et se distinguer des tâches générales dévolues aux esthéticiennes et massothérapeutes. Plusieurs salons d'esthétique et de massothérapie engagent désormais du personnel additionnel pour prodiguer ces soins. On parle maintenant de *techniciens*, de *praticiens,* de *spécialistes* affectés aux soins corporels. En fait**,** ces soins se distinguent et se démarquent par la nature même des gestes posés ainsi que par la variété et la spécificité des produits utilisés. Les exfoliants, les enveloppements sont des produits et des interventions que l'on retrouve de façon particulière en soins corporels. Ces pratiques et ces produits sont suffisamment spécialisés pour que l'on exige, de ceux qui les prodiguent, un savoir-faire précis et des connaissances appropriées.

L'étude de pertinence déposée par la Commission scolaire de la Capitale propose de regrouper les compétences et les connaissances inhérentes à l'exercice de cette fonction et d'en faire un objet de spécialisation et de perfectionnement destiné aux esthéticiennes et aux massothérapeutes.

Suite…

Un programme attendu par l'industrie

C'est à ces dernières que les principaux fournisseurs s'adressent pour offrir leurs cours et séminaires portant sur les soins corporels. On conçoit facilement que ces *sessions de perfectionnement* se transforment naturellement en *session de sensibilisation aux produits du fournisseur.* Le malaise et le doute font ainsi souvent partie de la formation reçue…

Certains employeurs offrent aussi des *cours à la carte* à leurs nouveaux employés ainsi que des sessions de perfectionnement lorsque le besoin se manifeste. Bien que louables et appréciables, ces initiatives ne permettent pas d'assurer l'uniformité de formation, non plus que sa « transférabilité » garantissant une reconnaissance à l'échelle du Québec.

C'est donc avec l'avis favorable de l'Association des relais de santé et du CSMO des services de soins corporels que la Commission scolaire de la Capitale propose l'élaboration d'un programme de formation menant à une attestation d'études professionnelles (AEP) en soins corporels. Les esthéticiennes et les massothérapeutes auraient ainsi accès à une formation qualifiante et reconnue pour exercer cette fonction de travail.

Pour en savoir davantage sur ce projet ainsi que sur les métiers liés aux soins corporels, on peut s'adresser à madame Claire Boisvert, conseillère pédagogique à la Commissions scolaire de la Capitale, 418 525-8182, poste 7336.

Une qualification incontournable…

En mars 2005, on estimait à tout près de 9 000 le nombre de travailleurs québécois œuvrant dans une fonction de préposé en hygiène et salubrité. D'ici 2008, le besoin minimal de main-d'œuvre chez ces travailleurs frôlera les 10 000 personnes. Ces chiffres sont tirés d'une étude menée par le Service de planification et de développement de la main-d'œuvre du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec**.**

Le rapport Aucoin, publié en 2005, avait souligné de façon dramatique les carences de notre système de santé en ce qui a trait à la surveillance, la prévention et le contrôle des infections et des maladies nosocomiales. Le rapport mettait également en évidence l'urgent besoin d'une action concertée de tous les intervenants en milieu de soins afin de contrôler, voire enrayer, l'éclosion de ces infections et maladies.

Les préposés en hygiène et salubrité œuvrant en milieu de soins exercent des fonctions stratégiques et de première importance dans le combat quotidien que doivent livrer les milieux de soins pour enrayer les infections nosocomiales. Ils sont, en quelque sorte, le fer de lance sans lequel toute volonté de contrôle serait vouée à l'échec.

Or, il n'existe, à ce jour, aucun programme de *formation initiale* assurant la formation et la qualification de nouveaux travailleurs désirant œuvrer dans le domaine de l'hygiène et salubrité en milieu de soins. L'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) constitue la seule exigence d'embauche permettant d'accéder à la fonction. Le programme déjà existant (DEP), Entretien général d'immeubles**,** ne tient pas compte de la spécificité et des caractéristiques particulières au milieu de soins.

C'est dans ce contexte que la Commission scolaire des Premières-Seigneuries présentait, en avril dernier, une étude de pertinence pour le développement d'un programme d'études pour la fonction de préposé(e) en hygiène et salubrité en établissement de santé. Ce programme serait sanctionné par une attestation d'études professionnelles (AEP).

Le programme se veut également une réponse aux orientations annoncées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Plusieurs commissions scolaires se sont déjà dites intéressées à participer à sa mise en œuvre (Voir le tableau, P. 4). Elles prévoient, entre autres, développer un guide d'apprentissage spécifique à chacun des modules du programme d'études. Les gestionnaires de l'**Association hygiène et salubrité en santé,** organisme qui soutient la mise en œuvre de ce programme, a clairement exprimé son souhait de voir naître une formation uniforme pour l'ensemble du Québec.

L'étude de pertinence de la commission scolaire démontre avec éloquence la nécessité et l'urgence de qualifier les futurs travailleurs qui œuvreront dans ce domaine. Le programme s'inscrit dans le sillon du rapport Aucoin (2005) qui avait sonné l'alarme. Il se veut également une réponse aux orientations annoncées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Le programme proposé par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries aura pour effet de standardiser les normes d'accès au métier à l'échelle du Québec. Le futur travailleur pourra prétendre à la fonction partout au Québec puisque le programme sanctionné par une attestation d'études professionnelles (AEP) sera offert dans chacune des régions.

Le rapport Aucoin avait chiffré l'impact financier occasionné par les infections et maladies nosocomiales : on évaluait à près de 180 millions leur coût annuel. L'investissement dans un programme de formation initiale s'inscrit comme mesure préventive incontournable. Et l'urgence d'agir dans ce domaine n'est plus à démontrer…

Pour en savoir davantage sur le sujet, on peut s'adresser à madame Hélène Hudon, conseillère pédagogique à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries 418 622-7821, poste 7512.

Suite : Une qualification incontournable…

Tableau 2

Consortion : HYGIÈNE ET SALUBRITÉ
CS de la Jonquière
CS de la Région-de-Sherbrooke
CS des Premières-Seigneuries
CS Beauce-Etchemin
CS de Laval
CS de Montréal
CS Marguerite-Bourgoyes
CS de la Rivière-du-Nord
CS Pierre-Neveu
CS Leaster B.-Pearson
CS Riverside
Les commissions scolaires qui désirent se joindre à ce consortium, doivent communiquer avec Robert Goyer, 514 855-4500 poste 7497.

Enseigniste…Vous connaissez?

Des représentants de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) ont rencontré, le mercredi 14 mai dernier, le vice-président de la compagnie Enseigne Perfection inc. de Saint-Jean-sur-Richelieu afin de discuter des possibilités de création d'un nouveau programme de formation professionnelle dans le domaine peu connu mais omniprésent de *l'affichage promotionnel*. Monsieur Dupuis est aussi vice-président de l'Association québécoise de l'industrie de l'enseigne.

« Nous intervenons, affirme monsieur Dupuis, dans tout ce qui est *visuel* au Québec; c'est dire toute l'étendue de notre domaine. » L'industrie de l'enseigne et de la communication visuelle est très vaste; elle fait appel à des compétences variées procédant de plusieurs spécialités et métiers.

L'*enseigniste* est le travailleur chargé de la réalisation physique de l'enseigne qui servira à identifier une compagnie, une municipalité, un carrefour commercial, un commerce et, de façon plus générale, tout ce qui a pignon sur rue. Les formats, les matériaux, les dimensions n'ont de limites que l'imagination des clients. À ce titre, l'enseigniste touchera, dans l'exécution de son travail, à plusieurs spécialités : le soudage, l'électricité, la tôlerie, l'informatique, la peinture industrielle font partie de son univers quotidien; il devra lire, interpréter et exécuter des plans en utilisant des matériaux aussi variés que le bois, le plastique, l'aluminium, l'acier ou les matériaux composites.

Comme c'est presque toujours le cas pour les métiers émergents, il n'existe aucune formation initiale préparant à l'exercice de ce métier : la formation se fait *sur le tas.*

Pourtant, le besoin existe et la demande est là. Entre 2500 et 3000 travailleurs œuvrent présentement au Québec à la fabrication d'enseignes de tous genres. Une association regroupant près de quarante compagnies québécoises a tenu, les 30 et 31 mai dernier, son salon annuel de l'enseigne et de la communication visuelle. Ces entreprises interviennent partout au Québec ainsi que dans plusieurs pays étrangers.

La grande industrie de l'enseigne a donc exprimé son besoin d'une main-d'œuvre qualifiée qui répondrait à des critères d'embauche précis, exigeants et généralisés.

« La *formation sur le tas*, précise monsieur Dupuis, s'avère coûteuse et n'offre aucune garantie à l'égard du choix professionnel et du maintien en emploi. Une formation initiale dans le domaine de la fabrication d'enseignes, dit-il, serait reçue avec enthousiasme par la grande industrie. Un travailleur formé avant l'embauche diminuerait le risque d'abandon en cours d'emploi puisque le travailleur s'engagerait dans ce métier en pleine connaissance de cause. L'industrie pourrait alors se charger du *perfectionnement* et de la *spécialisation* de travailleurs déjà qualifiés. »

Monsieur Alain Dupuis, vice-président de l'Association québécoise de l'industrie de l'enseigne, a été très convaincant sur la pertinence de développer un programme de formation pour les enseignistes.

La rencontre du 14 mai dernier se voulait une rencontre exploratoire qui visait à jauger, évaluer les possibilités de production de programme. Quelques compétences principales et secondaires ont été identifiées qui seraient confirmées lors d'une analyse de situation de travail. L'éventuel programme de formation serait sanctionné par une attestation d'études professionnelles (AEP).

Le processus suivra son cours et une étude de pertinence pourrait bientôt être menée; les recommandations d'usage suivront. Un nouveau programme et un métier reconnu verront peut-être le jour. Dossier à suivre…

Enseigniste, vous connaissez? Pour en savoir davantage, vous pouvez communiquer avec madame Sylvie Chartrand, directrice du **C**entre de formation professionnel Léonard-de-Vinci, 514 855-4500, poste 2405**.**

Cosméticienne…

*L*a Commission scolaire de Montréal (CSDM) présentait, en février dernier (2008), une étude de pertinence relative au développement éventuel d'un programme d'études visant le métier de *cosméticienne.* Dès son annonce, l'étude a suscité l'intérêt de plusieurs commissions scolaires du Québec appelées, elles aussi, à répondre aux besoins d'une clientèle nombreuse et avertie. Les commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys (ouest de Montréal), New-Frontiers (Châteauguay), des Rives-du-Saguenay (Chicoutimi), de la Capitale (Québec) ont donc collaboré aux travaux.

Des petites, moyennes et grandes entreprises qui interviennent dans le domaine de la cosmétologie et des soins esthétiques ont également été mises à contribution. En fait, c'est à la demande expresse de ces mêmes entreprises et du milieu de l'emploi, que la recherche a été commencée.

Plusieurs catégories d'entreprises emploient des personnes prodiguant des conseils ou des soins associés au métier de cosméticienne; les pharmacies, les grands magasins, les boutiques de produits de beauté, les parfumeries offrent, pour la plupart, ces services; et le besoin d'une main-d'œuvre qualifiée dans ce domaine se fait sentir de façon insistante.

La cosméticienne est cette personne qui prodigue des conseils lors de la recherche et de l'achat de produits spécialisés utilisés pour les soins esthétiques, capillaires et autres. Elle conseille également à l'égard des produits de parfumerie, de maquillage ainsi que d'autres utilisés en coiffure; on la consulte aussi pour toutes sortes de services complémentaires associés aux soins de beauté. Et, bien sûr, elle est intimement associée à la vente de ces produits bien que sa fonction ne se limite pas à la vente de ces derniers. Elle devient rapidement une personne de confiance, une *confidente* en quelque sorte, dans le domaine des soins de beauté. Ces caractéristiques font de la cosméticienne, une personne privilégiée pour les consommateurs, les employeurs et les fournisseurs.

Le regroupement des quarante entreprises consultées lors de l'enquête menée par la CSDM, évalue à environ 500, le nombre de postes (temps plein et temps partiel) que l'on devra combler dans les trois prochaines années. La demande d'une main-d'œuvre qualifiée sera donc importante : l'accroissement des magasins du type « grande surface » offrant des services dermo-cosmétiques, l'apparition et l'accroissement de nouveaux produits (notamment pour hommes) ainsi que le fait que l'industrie mise de plus en plus sur des personnes qualifiées pour vendre ses produits, expliquent que la cosméticienne formée et compétente soit recherchée.

Les boutiques spécialisées, les grandes surfaces et les grandes pharmacies se disent prêtes à collaborer, voire participer, à la mise en place d'un programme de formation qualifiant cette main-d'œuvre qu'elles cautionneront par l'embauche. La demande est forte et se maintiendra.

Certains programmes abordant le sujet existent déjà. Esthétique (DEP) et Vente-Conseil (DEP), contribuent à l'acquisition de certaines des compétences nécessaires mais ne spécialisent pas la main-d'œuvre recherchée. Par contre, certains modules de ces derniers pourraient être retenus lors de l'élaboration du nouveau programme.

Un programme maison est présentement offert par la Commission scolaire de la Capitale et fournit à l'industrie une quinzaine de finissantes par année; mais la demande est beaucoup plus grande et déborde largement le territoire de la Capitale nationale.

L'étude de pertinence avancée par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) propose un programme sanctionné par une attestation d'études professionnelles (AEP). Aux yeux des employeurs, cela ouvre la voie à une formation standardisée, disponible sur tout le territoire du Québec.

> L'industrie pourra recourir à une main-d'œuvre munie d'une qualification reconnue et pouvant *assurer un certain leadership dans son milieu de travail.*

Les personnes désirant en savoir plus sur le sujet peuvent s'adresser à madame Carole Gaudin, coordonnatrice, chez Formation Experts de Montréal 514 596-6464.

Préposé à l'exploitation et à l'entretien d'un site récréotouristique

*L*e Service régional de la formation professionnelle en Outaouais (SRFPO) regroupe les commissions scolaires des Draveurs, au Cœur-des-Vallées, des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et des Portages-de-l'Outaouais. C'est dire qu'il couvre un territoire géographique immense. Cette région est riche en ressources naturelles et est reconnue pour ses attraits récréotouristiques. On y retrouve de nombreux sites et domaines exploitant tout ce qui touche de près ou de loin au secteur touristique. Pourvoiries, domaines de chasse ou de pêche et sites culturels amérindiens y foisonnent et s'y multiplient.

Suite...
Préposé à l'exploitation et à l'entretien d'un site récréotouristique

*L*e développement exponentiel de l'industrie touristique de plein air dans cette région du Québec a fait naître des besoins importants de main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante. La ressource est indéniablement présente et exerce un pouvoir d'attraction incontestable. On vient de partout pour en profiter; mais encore faut-il savoir l'exploiter. La main-d'œuvre qualifiée pour accueillir, conseiller, orienter les nombreux touristes manque de façon dramatique.

L'entretien et la réparation des installations, des infrastructures et du matériel spécialisé ont aussi leurs exigences et, avec les années, on voit poindre les contours d'un nouveau métier, voire d'une nouvelle profession.

La main-d'œuvre recherchée pourra indifféremment jouer le rôle de préposé à l'accueil des clients, de guide d'activités récréatives, de réparateur et installateur des équipements; elle pourra également conseiller le touriste, le renseigner quant aux ressources et à leurs caractéristiques; elle pourra accompagner la clientèle, appliquer les lois et les règlements et, à l'occasion, elle prodiguera les premiers soins et traitera des données informatiques… La personne recherchée s'apparente un peu à ce qu'il est convenu d'appeler, une *personne à tout faire.* Elle n'est pas *spécialisée* en tout mais elle est sérieusement *qualifiée* pour intervenir dans de nombreux domaines.

Le récréotourisme se définit comme étant l'ensemble des activités liées au loisir et au tourisme de plein air. La spécialisation dans ce domaine n'a pratiquement pas de limites.

Le Service régional de la formation professionnelle en Outaouais (SRFPO) a produit, en 2004 et 2005, en réponse aux besoins formulés par l'industrie locale, un *programme sur mesure* visant la formation de personnes intervenant dans le domaine. La quasi-totalité des finissants du programme ont intégré le marché de l'emploi dans leur domaine de formation.

Le temps est venu maintenant, croit-on, *d'ouvrir la machine* et d'aller franchement vers une formation qualifiante et transférable; c'est vers un programme menant à l'attestation d'études professionnelles (AEP) que se tournent les yeux des employeurs et des commissions scolaires regroupées de cette région.

Une *étude de pertinence* préparée et présentée par le Service régional en formation professionnelle (SRFPO) par le *réseautac* (*intervention en formation de personnel*), recommande en effet la mention « AEP » pour sanctionner la formation des personnes qui compléteront un programme de 720 heures.

L'étude a reçu un avis favorable de la Direction de la planification, du partenariat et de l'information sur le marché de l'emploi d'Emploi-Québec Outaouais. Le métier, appelé *Préposé à l'exploitation et à l'entretien d'un site récréotouristique* pourrait trouver preneurs dans au-delà de 80 pourvoiries de la Vallée-de-la-Gatineau et dans plusieurs autres établissements offrant des activités de plein air et de tourisme d'aventure.

L'ensemble de l'industrie touristique de l'Outaouais appuie l'initiative et se dit prêt à collaborer avec les organismes de formation pour que la nouvelle main-d'œuvre soit prête à répondre aux nombreux besoins de ce secteur en plein essor.

Bien sûr, l'aspect *transférable* de cette formation permettra aux autres régions du Québec de bénéficier des travaux à venir puisque le programme conçu pourra s'appliquer à l'ensemble de l'industrie récréotouristique du Québec. Emploi-Québec, Bas-Saint-Laurent appuie ce projet de développement de programme alors que la Commission scolaire des Monts-et-Marées prévoit offrir celui-ci lorsqu'il sera disponible.

Pour en savoir davantage sur les travaux en cours et sur le nouveau métier, on pourra communiquer avec monsieur Brahim Touati, du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais, 819 643-4285.

Dossiers à surveiller en 2008-2009

Installation de systèmes ajoutés

Ce programme a été développé par la Commission scolaire des Affluents. Il est déposé pour accréditation.

Agent de sécurité

Pour tenir compte de l'article 19 du projet de loi 88, le développement de ce programme a été retardé. La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a développé, dans un premier temps, un micro-programme de 70 heures qui sera codifié et inscrit à l'annexe 5 de l'Instruction de la formation professionnelle. Éventuellement, la réussite de ce programme d'études sera obligatoire pour obtenir un permis d'agent de sécurité. Ces travaux se sont terminés en juin 2008. Le programme menant à l'AEP sera élaboré par la suite.

Forage de puits d'eau

Le programme est terminé. La Commission scolaire des Appalaches le rendra bientôt disponible pour accréditation.

Opérateur d'équipement lourd minier

La Commission scolaire de la Baie-James vient d'obtenir le financement pour le développement de ce programme.

Assistance technique en stérilisation

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries réalisera une analyse de situation de travail dans les prochaines semaines.

Câbleur en télécommunication

Depuis plusieurs années, cette fonction de travail fait l'objet d'une formation sur mesure. À la suite aux dernières discussions avec les représentants de l'industrie, (entre autres, l'Association des entrepreneurs en réseaux de câblage structuré et CSMO Techno/compétences), ce dossier fera prochainement l'objet d'une demande de financement pour le développement d'une AEP.

Conseiller technicien en équipement sportif

En décembre 2006, les représentants de l'industrie ont signifié leur intérêt pour ce dossier. La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a élaboré une étude de pertinence en avril 2007. Ce dossier doit être présenté à Emploi-Québec pour un avis formel.

Élagage réseau

En 2004, les travaux pour le développement de ce programme ont été suspendus parce que le contexte n'était pas favorable. Compte tenu des besoins de l'industrie, la Commission scolaire de Laval a dernièrement relancé le dossier. Le programme a été développé et a fait l'objet d'une validation auprès de l'industrie en juin 2008. Une demande d'accréditation suivra.

Sécurité privé

Trois études de pertinence devraient être déposées prochainement.

Soudage au laser

Une étude de pertinence et une analyse de situation de travail ont été déposées au MELS par la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup. La décision du MELS est attendue.

Éducateur-éducatrice en garderie en milieu scolaire

À la suite à la mise en place d'un comité spécial par la ministre concernant les garderies en milieu scolaire et après des discussions avec plusieurs commissions scolaires, il apparaît de plus en plus évident qu'une formation spécifique pourrait être éventuellement exigée pour cette fonction de travail. La Commission scolaire des Découvreurs vient de déposer un avis d'intention pour le développement de ce programme.

La Fédération des commissions scolaires du Québec

Retrouvez-nous sur notre site Internet:
http://www.fcsq.qc.ca/

Attestations d'études professionnelles accréditées

- SEPTEMBRE 2008 -

Code	Nom du programme	Durée
00200	Soudage des alliages en aluminium	630
00201	Peinture industrielle	720
00202	Opératrice-opérateur de machines à mouler les plastiques	645
00203	Soudage semi-automatique GMAW	675
00204	Mécanique de remorques de camions	780
00205	Cuisine de chaînes de restaurants	465
00206	Ouvrière-ouvrier porcin	600
00207	Transformation du bois d'œuvre	720
00208	Esthétique de l'automobile	570
00209	Transformation du caoutchouc	600
00210	Secrétaire dentaire	720
00211	Laminage et finition de produits de fibre de verre	450
00212	Maintenance d'installations sportives et de bâtiments réfrigérés	615
00213	Service à la clientèle	540
00214	Opératrice-opérateur sur machines-outils à commande numérique	645
00215	Élevage de bovins laitiers	570
00216	Fabrication de portes et fenêtres	555
00217	Commis du commerce de l'alimentation	450
00218	Conduite d'autobus	330
00219	Préparation de matériaux métalliques	480
00220	Mécanique d'appareils de combustion au mazout	795
00221	Soudage sur acier inoxydable	720
00222	Soins palliatifs en santé, assistance et soins infirmiers	240
00223	Soins animaliers	495
00224	Services de perception et de recouvrement	795
00225	Nettoyage industriel	780

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Coordination:
- Robert Goyer

Rédaction:
- Réal Mailhot

Réalisation:
- Hélène Pilote